

209C0216
FR0000061178-OP001-RO01

9 février 2009

Résultat de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.

DISTRIBORG

(Euronext Paris)

ING Belgium SA, succursale en France, a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions DISTRIBORG, soit du 26 janvier au 6 février 2009 inclus, elle a acquis sur le marché, pour le compte de la société par actions simplifiée Wessanen France Holding, 1 475 actions au prix de 157 € par action.

A la clôture de l'offre publique de retrait, Wessanen France Holding détient 1 604 471 actions DISTRIBORG représentant 3 046 545 droits de vote, soit 99,68% du capital et 99,77% des droits de vote (1).

Comme indiqué par Euronext Paris SA, les actions DISTRIBORG sont radiées d'Euronext Paris le 9 février 2009, date à laquelle, conformément aux dispositions des articles 237-1, 237-3 et suivants du règlement général, les actions non présentées à l'offre publique de retrait par les actionnaires minoritaires sont transférées à l'initiateur de l'offre.

(1) Sur la base d'un capital composé de 1 609 609 actions représentant désormais 3 053 636 droits de vote, à la suite de la modification du nombre total de droits de vote de la société, liée à l'attribution de droits de vote double. Cette attribution de droits de vote double impacte la participation de l'initiateur exprimée en droits de vote telle que publiée (celui-ci détenait au pied de l'offre publique 1 602 996 actions représentant 3 030 820 droits de vote - et non 3 000 872 droits de vote -, soit 99,59% du capital et 99,41% des droits de vote - et non 99,71% des droits de vote - cf. D&I 209C0099 du 20 janvier 2009). Toutefois, ces modifications n'ont pas de conséquence sur la détention effective par l'initiateur de plus de 95% des droits de vote de DISTRIBORG et sur le fait que les minoritaires détiennent moins de 5% du capital et des droits de vote de DISTRIBORG.